



REPUBLIQUE ET CANTON DE GENEVE  
Département présidentiel

**Service de surveillance des communes**

<b>Ville de Genève</b> Administration centrale
Reçu le: <b>02 FEV. 2017</b>
Séance CA du:
Décision:
A traiter par:
Copies:

Service de surveillance  
des communes  
Rue de l'Hôtel-de-Ville 2  
Case postale 3964  
1211 Genève 3

N/réf. : GZU/cgs/42/17

Monsieur le Maire  
de la Ville de Genève  
Palais Eynard  
Case postale 3983  
1211 Genève

Genève, le 1<sup>er</sup> février 2017

**DIFFUSION**

MM. Barazzone  
Pagani  
Mmes Salerno  
Alder  
M. Kanaan  
Mmes Charollais  
Heurtault-Malherbe  
Luthi  
Bohler  
Demazure  
MM. Moret  
Burri  
Macherel  
Krebs  
Chrétien  
Lupini  
Vicente  
Mermillod  
Schweri  
SCM  
Service juridique  
Dossiers-Documentation

**Concerne : Modification de l'article 23A du règlement relatif aux aides financières du Service social ayant trait à l'allocation de rentrée scolaire**

Monsieur le Maire,

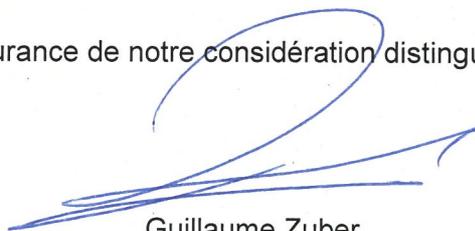
Nous accusons réception de l'acte du Conseil municipal de votre commune du 17 janvier 2017, relative à l'objet visé en marge, et vous informons que nous en transmettons copie aux :

- Service de surveillance des communes - secteur finances communales
- Service de surveillance des communes - secteur actes juridiques

afin d'en obtenir les préavis nécessaires.

Sauf remarque des départements ou services susmentionnés, il pourra être donné suite à cette délibération après l'échéance du délai référendaire indiqué ci-dessous, conformément à l'article 88, alinéa 2 de la loi sur l'administration des communes.

Nous vous prions de croire, Monsieur le Maire, à l'assurance de notre considération distinguée.



Guillaume Zuber  
Directeur

Date réelle d'affichage : 26 janvier 2017  
Date légale d'affichage : 26 janvier 2017  
Fin délai référendaire le : 7 mars 2017